## COMMUNE D'ACHERES YVELINES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 25 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères

s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite

plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la

N°38

Objet:

ORGANISATION DU TEMPS
DE TRAVAIL DES AGENTS
D'ENTRETIEN ET DE
GARDIENNAGE DE LA
DIRECTION DES SPORTS ET
DE LA VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur:

M. Jean-François DEMAREZ

Date de la Séance :

25 JUIN 2024

Date de la Convocation:

19 JUIN 2024

<u>Date d'affichage de la convocation :</u>

19 JUIN 2024

Etaient présents :

Mairie.

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice: 35

Membres présents: 29

Membres représentés: 03

Membres absents: 03

### Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI pouvoir à Katell LANDIER
Gharib NAJI pouvoir à Martin DESSAIGNES

Jean-Marc JUSTINE pouvoir à Jean-François DEMAREZ

Etaient absents:

Abdelyamin DERRADJI

Maeva CRUZ Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

**VOTE:** 

**UNANIMITE** 

Accusé de réception en préfecture 078-217800051-20240625-038DEL24\_ORGA-DE Date de réception préfecture : 28/06/2024

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024**

N°38

OBJET: ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS D'ENTRETIEN ET DE GARDIENNAGE DE LA DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur: Jean-François DEMAREZ

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU la délibération n°7 du conseil municipal du 2 février 2022 relative au temps de travail,

**VU** l'annexe relative à l'organisation du temps de travail des agents d'entretien et de gardiennage de la Direction des Sports et de la Vie Associative,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 7 juin 2024,

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 18/06/2024.

Considérant le souci d'harmonisation, d'organisation et de continuité de service,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1: APPROUVE** la modification des cycles de travail des agents d'entretien et de gardiennage de la Direction des Sports et de la Vie Associative.

ARTICLE 2 : DIT que ces modifications prendront effet à compter du 1er juillet 2024.

ARTICLE 3: PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 012.

Fait et délibèré à Achères, le 25 juin 2024

Délibération publiée le

Pour extrait conforme,

LIMATE HONORE